



---

## **RAPPORT DU TRÉSORIER À LA 51<sup>E</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE (RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES)**

**12 JUILLET 2022**

---

Le rapport du trésorier se compose des éléments suivants :

- 1.0. Les comptes de gestion pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022
  - 1.1. Les contributions obligatoires des membres au 31 mars 2022 et au 30 juin 2022
  - 1.2. Le rapport sur l'exécution du budget au 31 mars 2022
    - 1.2.1. Mise à jour sur l'impact de la politique visant à optimiser la technologie pour la mise en œuvre des activités
    - 1.2.2. Nouveaux coûts émergents à l'attention de l'Assemblée plénière
    - 1.2.3. Le rapport sur les écarts budgétaires au 31 mars 2022 (revenus)
    - 1.2.4. Le rapport sur les écarts budgétaires au 31 mars 2022 (dépenses)
- 2.0. Les rapports financiers pour les programmes/projets financés par les bailleurs de fonds
  - 2.1. SIDA : Le projet sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (SRHR)
  - 2.2. GIZ/ADA : Le projet de renforcement des capacités parlementaires dans la SADC
  - 2.3. ACTIONAID : Le projet sur la responsabilité et la prise en compte du genre
  - 2.4. SAFAIDS
  - 2.5. PLAN International, ONUSIDA et UNDOC : L'élaboration d'une loi type concernant la violence basée sur le genre (VBG)
  - 2.6. Autres donateurs
- 3.0. Mise à jour des actions entreprises sur les résolutions de la plénière
  - 3.1. La création du Fonds fiduciaire: Les exigences en matière d'enregistrement et les coûts connexes

**1.0. COMPTES DE GESTION POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022**

**1.1. Contributions obligatoires des membres au 31 mars 2022 et au 30 juin 2022**

1.1.1. Contexte des contributions obligatoires annuelles

- (i) Les contributions obligatoires annuelles des parlements membres s'élèvent actuellement à 1 501 500 dollars namibiens par an et par parlement. La contribution des Seychelles est de 127 050 dollars namibiens par an.
- (ii) Le revenu total des contributions obligatoires pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 est donc de 21 148 050 dollars namibiens.

**1.1.2. Situation de la contribution des membres au 31 mars 2022**

- 1.1.2.1. La situation au 31 mars 2022 est présentée, pour l'information du Comité, car il s'agit du calendrier qui sera reflété dans les états financiers vérifiés au 31 mars 2022. Cependant, une mise à jour au 30 juin 2022 est fournie, qui inclut les contributions facturées pour l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> avril 2022.
- 1.1.2.2. Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022, treize (13) des quinze (15) Parlements membres ont payé l'intégralité de leurs contributions.
- 1.1.2.3. Madagascar et la Tanzanie avaient chacun un solde impayé de 1 501 500 dollars namibiens. Il convient de noter que la Tanzanie avait un solde impayé reporté de 2 931 500 dollars namibiens des exercices se terminant le 31 mars 2020 et 2021, qui a été apuré en juillet 2021, laissant un solde de 1 501 500 dollars namibiens au 31 mars 2022.

Annexe 1 : Situation au 31 mars 2022 (exercice se terminant le 31 mars 2022)

<b>SITUATION DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES AU PF DE LA SADC PF 31 MARS 2022</b>					
<b>PARLEMENT</b>	<b>SOLDE 01 avr 21</b>	<b>MONTANT FACTURÉ</b>	<b>MONTANT REÇU</b>	<b>SOLDE 31-Mar-22</b>	<b>REMARQUES</b>
Angola	1,501,500	1,501,500	3,003,000	-	REÇU
Botswana	71,500	1,501,500	1,573,000	-	REÇU
DRC	1,501,500	1,501,500	3,003,000	-	REÇU
Eswatini	-	1,501,500	1,501,500	-	REÇU
Lesotho	950,313	1,501,500	2,451,813	-	REÇU
Madagascar	-	1,501,500	-	1,501,500	EN SOUFFRANCE
Malawi	(748,500)	1,501,500	753,000	-	REÇU
Mauritius	-	1,501,500	1,501,500	-	REÇU
Mozambique	(1,501,500)	1,501,500	-	-	REÇU
Namibia	-	1,501,500	3,003,000	(1,501,500)	REÇU & PRÉPAYÉ
Seychelles	-	127,050	127,050	-	REÇU
South Africa	(1,501,500)	1,501,500	-	-	REÇU
Tanzania	2,931,500	1,501,500	2,931,500	1,501,500	PAIEMENT PARTIEL
Zambia	-	1,501,500	3,003,000	(1,501,500)	REÇU & PRÉPAYÉ
Zimbabwe	-	1,501,500	1,501,500	-	REÇU
<b>TOTAL</b>	<b>3,204,813</b>	<b>21,148,050</b>	<b>24,352,863</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 1.1.3. Soldes au 30 juin 2022

- 1.1.3.1. Les Parlements ci-après ont payé l'intégralité de leurs contributions pour l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> avril 2022 : Le Botswana, Maurice, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe.
- 1.1.3.2. Les parlements ci-après ont des soldes à payer pour l'exercice en cours, qui commence le 1<sup>er</sup> avril 2022: L'Angola, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie.
- 1.1.3.3. La Tanzanie doit maintenant 3 003 000 dollars namibiens, au 30 juin 2022, ce qui inclut l'année financière en cours. Madagascar doit également 3 003 000 dollars namibiens au 30 juin 2022.

Annexe 2 : Situation au 30 juin 2022 (exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> avril 2022)

	PARLEMENT	SOLDE 01 avr 2021	MONTANT FACTURÉ	MONTANT REÇU	SOLDE 31 mai 2022	REMARQUES
1	Angola	-	1,501,500	-	1,501,500	
2	Botswana	-	1,501,500	1,501,500	-	REÇU
3	DRC	-	1,501,500	-	1,501,500	
4	Eswatini	-	1,501,500	-	1,501,500	
5	Lesotho	-	1,501,500	-	1,501,500	
6	Madagascar	1,501,500	1,501,500	-	3,003,000	
7	Malawi	-	1,501,500	-	1,501,500	
8	Mauritius	-	1,501,500	1,501,500	-	REÇU
9	Mozambique	-	1,501,500	-	1,501,500	
10	Namibia	(1,501,500)	1,501,500	-	-	REÇU
11	Seychelles	-	127,050	-	127,050	
12	South Africa	-	1,501,500	1,501,500	-	REÇU
13	Tanzania	1,501,500	1,501,500	-	3,003,000	
14	Zambia	(1,501,500)	1,501,500	-	-	REÇU
15	Zimbabwe	-	1,501,500	-	1,501,500	
	<b>TOTAL</b>	-	<b>21,148,050</b>	<b>4,504,500</b>	<b>16,643,550</b>	-

#### **1.1.4. RECOMMANDATIONS POUR L'EXAMEN DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

- a) **L'Assemblée plénière est invitée à examiner et à prendre note de l'état des contributions annuelles obligatoires au 31 mars 2022 et au 30 juin 2022, et à féliciter les parlements membres pour leur dévouement à l'IP de la SADC, comme en témoigne la poursuite de leurs contributions annuelles malgré les difficultés économiques dues à la pandémie de COVID 19.**
- b) **L'Assemblée plénière est priée d'encourager les Parlements ayant des soldes impayés à les régler en priorité.**

#### **1.2. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET AU 31 MARS 2022**

##### **1.2.1. Mise à jour sur l'impact de la politique visant à optimiser la technologie pour la mise en œuvre des activités**

- (i) L'Assemblée plénière se rappellera que le budget pour l'année se terminant le 31 mars 2022 supposait qu'une Assemblée plénière, les réunions des commissions permanentes et d'autres réunions se tiendraient virtuellement, à moins que d'autres sources de financement ne soient disponibles. Cela s'explique par la position politique délibérée qui a été adoptée pour gérer les ressources

financières limitées en optimisant l'utilisation de la technologie pour faciliter les réunions virtuelles, compte tenu des leçons tirées de la tenue réussie des 47<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> assemblées plénières, et d'autres réunions virtuelles, au plus fort de la pandémie de COVID 19 en 2020. L'Assemblée plénière est informée que les 49<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> Assemblées plénières se sont effectivement déroulées virtuellement, par le biais de la plateforme Zoom, ce qui a permis de réaliser des économies considérables.

- (ii) Comme indiqué dans les rapports précédents, depuis le début de la pandémie, les coûts d'interprétation ont augmenté en raison de l'augmentation du nombre d'interprètes par réunion, qui est passé de quatre à six en moyenne. Cependant, une révision des systèmes TIC a permis de réduire à quatre le nombre d'interprètes par réunion vers la fin de l'exercice financier afin de gérer les coûts. Le Secrétariat a également pu négocier des tarifs plus bas pour des réunions plus courtes, d'une durée d'environ deux heures ou moins.
- (iii) Les coûts de traduction dus à l'augmentation du nombre de documents diffusés dans les trois langues officielles en raison de l'augmentation du nombre de réunions ont aussi continué à représenter un coût important. Pour illustrer le niveau des coûts linguistiques, 80 % des coûts de la réunion du Comité exécutif étaient des coûts linguistiques (interprétation et traduction). Le Comité exécutif reconnaît toutefois que l'utilisation des trois langues officielles est une politique de l'IP de la SADC ; à cet égard, on ne saurait trop insister sur la nécessité de veiller à ce que la qualité de l'interprétation et de la traduction des documents ne soit pas compromise dans un effort de gestion des coûts.

### **1.2.2. Nouveaux coûts émergents à l'attention de l'Assemblée plénière**

- 1.2.2.1. Il convient de noter que les réunions en face à face ont débuté en novembre 2021, avec la réunion du Comité exécutif à Johannesburg, en Afrique du Sud.
- 1.2.2.2. Avec la reprise des réunions en face à face, de nouveaux coûts ont été encourus, tels que les tests COVID 19 pour les participants invités, à la fois pour les voyages et pour gérer les infections éventuelles pendant les réunions. Des dispositions ont été prises en matière d'installations médicales, de masques et de désinfection, ainsi que de distanciation sociale. Il a également été nécessaire de faciliter la participation par des moyens virtuels pour les délégués qui ne pouvaient pas se déplacer, ce qui a donné lieu à des arrangements de réunions hybrides, ce qui a représenté un coût supplémentaire pour les conférences. Dans le cas où un délégué est testé positif à la COVID 19, il y a maintenant le coût supplémentaire de la quarantaine pendant au

moins 7 jours avant qu'il puisse être autorisé à retourner dans son pays d'origine.

- 1.2.2.3. La pandémie de COVID 19 a également entraîné la mise en liquidation de certaines grandes compagnies aériennes, la réduction de leurs activités ou la suppression des vols vers les pays considérés comme à haut risque. Cela a entraîné une augmentation des tarifs aériens en raison de la modification de l'itinéraire des vols à l'intérieur et à l'extérieur de la région.
- 1.2.2.4. L'Assemblée plénière est donc informée que les coûts émergents susmentionnés n'ont pas été pris en compte dans le budget de cet exercice financier ni dans celui de l'exercice se terminant le 31 mars 2023. Il convient d'attirer l'attention sur le fait que les coûts émergents entraîneront une augmentation des coûts des réunions en face à face, comme l'ont montré les coûts encourus pour la session conjointe des réunions du Comité permanent en avril/mai 2022. La 51<sup>e</sup> Assemblée plénière qui se tient à Lilongwe, au Malawi, en est un bon exemple. À cet égard, le Parlement du Malawi et le Secrétariat ont mis en place diverses mesures pour gérer les coûts, y compris l'utilisation de plateformes TIC pour faciliter la réduction du nombre de membres du personnel du Secrétariat qui assistent physiquement à l'Assemblée plénière, sans nuire à l'efficacité et à l'efficience.

#### **1.2.2.5. RECOMMANDATIONS POUR L'EXAMEN DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

**L'Assemblée plénière est invitée à examiner et à prendre note de ce qui suit :**

- (i) La mise à jour de l'impact de la politique d'optimisation de la technologie pour la mise en œuvre des activités et les résultats positifs obtenus, et**
- (ii) Les nouveaux coûts émergents et leurs implications sur le budget.**
- (iii) Le fait que le Parlement du Malawi et le Secrétariat ont mis en place diverses mesures pour gérer les coûts de la 51<sup>e</sup> Assemblée plénière.**

#### **1.2.3. Rapport sur les écarts budgétaires au 31 mars 2022 (REVENU)**

##### **Contexte**

Le présent rapport sur les écarts budgétaires ne comprend pas les recettes et les dépenses budgétisées financées par les donateurs, mais se concentre sur les recettes et les dépenses budgétisées provenant des contributions obligatoires des

membres et des autres revenus de la SADC PF. Les autres revenus comprennent les intérêts perçus et les frais administratifs perçus dans le cadre du projet Sida. Dans le budget approuvé pour l'exercice financier, le montant budgétisé des fonds des bailleurs de fonds de 23 399 340 dollars namibiens correspond à une dépense totale budgétisée de 23 399 340 dollars namibiens. Les rapports de responsabilité des fonds pour les fonds reçus des donateurs seront présentés dans une section séparée de ce rapport.

- 1.2.3.1. Le revenu total au 31 mars 2022 s'élève à 22 226 408 dollars namibiens. La majeure partie des recettes provient des contributions obligatoires annuelles, qui s'élèvent à 21 148 050 dollars namibiens. Ceci exclut le financement des bailleurs de fonds qui est présenté séparément. Les détails figurent dans le tableau ci-dessous.

	RÉEL	BUDGET	ÉCART
Revenu : Cotisations obligatoires annuelles	-21148050	-21148050	0
Revenu : Dons et subventions	-16999	0	-16999
Revenu : Intérêts à recevoir	-162477	-25000	-137477
Revenu : Revenus divers	-898882	-432688	-466194
<b>TOTAUX</b>	<b>-22226408</b>	<b>-21605738</b>	<b>-22226408</b>

- 1.2.3.2. **Intérêts reçus** : Les intérêts reçus du compte d'investissement se sont élevés à 162 477 dollars namibiens.

1.2.3.3. **Revenus divers (N\$898,882)**

Les revenus divers comprennent un montant de 560 000 dollars namibiens provenant de la vente de l'ancien véhicule personnel de la Secrétaire générale en mars 2022. Sur ce montant, 460 869 dollars namibiens ont été appliqués au dépôt pour le prêt automobile du nouveau véhicule afin de minimiser les paiements mensuels et les intérêts. En outre, 338 882 dollars namibiens ont été reçus du projet de santé et de droits sexuels et reproductifs de l'Agence suédoise de coopération internationale (Sida) pour les frais administratifs facturés au projet.

1.2.4. **Rapport sur les écarts budgétaires au 31 mars 2022 (DÉPENSES)**

BUDGET PRINCIPAL DE LA SADC PF : RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET AU 31 MARS 2022							
SADC-PF	Budget total	YtD courant	Solde	VAR %	penses courant	SITUATION	
		31.03.22	31.03.22	31.03.22	% du budget		
1 Frais généraux : Coûts administratifs	925,524.00	992,341.03	- 66,817.03	-7.22%	107.22%	Défavorable	
2 Responsables : Dépenses de communication	360,980.00	272,874.40	88,105.60	24.41%	75.59%	Favorable	
3 Responsables : Dépenses financières	396,000.00	365,282.23	30,717.77	7.76%	92.24%	Favorable	
4 Responsables : Coûts de fonctionnement des véhicules	82,800.00	72,141.69	10,658.31	12.87%	87.13%	Favorable	
5 Frais généraux : Frais professionnels, de consultation et juridiques	81,900.00	390,751.15	- 308,851.15	-377.11%	477.11%	Défavorable	
6 Frais généraux : Émoluments du personnel	11,954,005.00	11,861,000.16	93,004.84	0.78%	99.22%	Favorable	
7 Frais généraux : Voyage, frais de subsistance et transport	245,584.00	407,283.13	- 161,699.13	-65.84%	165.84%	Défavorable	
8 Frais généraux : Audit	130,000.00	139,755.00	- 9,755.00	-7.50%	107.50%	Défavorable	
9 Frais généraux : Assurance	223,070.00	94,943.00	128,127.00	57.44%	42.56%	Favorable	
10 Dépenses directes : Réunions de l'assemblée plénière	2,164,600.00	1,417,853.42	746,746.58	34.50%	65.50%	Favorable	
11 Dépenses directes : Réunions du Comité exécutif	118,200.00	332,975.18	- 214,775.18	-181.70%	281.70%	Défavorable	
12 Dépenses directes : Réunions du comité directeur	259,800.00	259,592.69	207.31	0.08%	99.92%	Favorable	
13 Dépenses directes : Autres coûts de l'organe politique	86,500.00	86,465.40	34.60	0.04%	99.96%	Favorable	
14 Dépenses directes : Coûts de traduction	100,000.00	160,725.49	- 60,725.49	-60.73%	160.73%	Défavorable	
15 Dépenses directes : Soutien du programme	201,500.00	204,019.76	- 2,519.76	-1.25%	101.25%	Favorable	
16 Dépenses directes : Réunions des Comités permanents	468,400.00	243,196.50	225,203.50	48.08%	51.92%	Favorable	
17 Missions d'observation électorale	300,000.00	71,974.42	228,025.58	76.01%	23.99%	Favorable	
18 Dépense de capital	601,648.00	128,286.94	473,361.06	78.68%	21.32%	Favorable	
19 Fonds d'urgence	80,000.00	-	80,000.00	100.00%	0.00%	Favorable	
20 Remboursement du prêt hypothécaire (partie capital)	624,000.00	443,783.59	180,216.41	28.88%	71.12%	Favorable	
21 Véhicule automobile (caution)	540,000.00	460,869.67	79,130.33	14.65%	85.35%	Favorable	
<b>TOTAUX</b>	<b>19,944,511.00</b>	<b>18,406,114.85</b>	<b>1,538,396.15</b>	<b>7.71%</b>	<b>92.29%</b>		

#### 1.2.4.1. Dépenses prévues au budget : N\$ 19,944,511

Le total des dépenses budgétisées pour l'exercice financier, moins les dépenses budgétisées des fonds de donateurs, était de 19 944 511 dollars namubiens. Il en résulte un excédent budgété de N\$ 1 661 227 (N\$ 21 605 738 moins 19 944 511).

#### 1.2.4.2. Total des dépenses réelles N\$18,406,115

Le total des dépenses réelles au 31 mars 2022 est de 18 406 115 dollars namubiens, soit 92 % du total des dépenses budgétées pour l'année (92 % de 19 944 511 dollars namubiens), ce qui laisse un solde de 1 538 396 dollars namubiens (8 %).

#### 1.2.4.3. Écarts défavorables importants (au moins 10%)

Les lignes budgétaires ci-après présentent des écarts défavorables au 31 mars 2022 :

##### 1.2.4.3.1. Frais professionnels, de consultation et juridiques

Un écart défavorable de N\$308 851 (377%) a été réalisé avec des dépenses de N\$390 751 contre une provision budgétaire de N\$81,900. Les dépenses de cette ligne budgétaire ont servi à payer les consultants engagés pour la révision des salaires et des systèmes de gestion des performances, et la révision des manuels d'audit interne, entre autres. L'écart défavorable s'explique principalement par le fait que la ligne budgétaire a été sous-estimée et n'a pas été révisée pour tenir compte du coût des consultants. Les consultations ont été approuvées par



l'Assemblée plénière en vue de la mise en œuvre de la politique et des systèmes de gestion des ressources humaines et financières, qui étaient en retard depuis de nombreuses années. Il a été reconnu que l'institution réaliserait des économies sur diverses autres lignes budgétaires qui pourraient être utilisées et que, par conséquent, le budget total global ne serait pas dépassé, les dépenses totales restant dans les limites du budget total approuvé.

#### 1.2.4.3.2. Voyage, frais de subsistance et transport

Les dépenses réelles se sont élevées à 407 283 dollars namibiens contre 245 584 dollars namibiens prévus au budget, soit un écart négatif de 161 699 dollars namibiens (66 %). Cela s'explique par la participation à la conférence de l'UIP à Madrid (Espagne), au sommet de la SADC au Malawi et à d'autres réunions régionales.

#### 1.2.4.3.3. Réunions du Comité exécutif

Un écart défavorable de N\$ 214 775 (182%) a été réalisé avec des dépenses de N\$ 332 975 contre une provision budgétaire de N\$ 118 200. L'Assemblée plénière souhaitera peut-être noter que, contrairement aux réunions des commissions permanentes, dont certains coûts sont pris en charge par les partenaires coopérants, tous les coûts des réunions du Comité exécutif sont pris en charge par le budget principal de la SADC PF. À cet égard, il est nécessaire de revoir le budget alloué au Comité exécutif afin de fournir des ressources suffisantes pour organiser également des réunions en face à face. Le Comité exécutif s'est par exemple réuni en face à face en novembre 2021 à Johannesburg, en Afrique du Sud, alors que le budget ne prévoyait pas de réunion physique et ne prévoyait que des réunions virtuelles. Les coûts d'interprétation et de traduction étaient également très élevés en raison du nombre de documents examinés. Il convient de noter que certaines dépenses liées aux réunions des sous-comités du Comité exécutif sont allouées à d'autres organes politiques, notamment aux lignes budgétaires du Comité directeur et des autres organes politiques.

#### 1.2.4.3.4. Coûts de traduction

Les dépenses relatives aux frais de traduction sont imputées à cette ligne budgétaire ainsi qu'à des activités spécifiques telles que les réunions du Comité exécutif et du Comité permanent. Les coûts d'interprétation et de traduction des documents ont été très élevés, avec environ 385 409 dollars namibiens dépensés en frais linguistiques pour les seules réunions du Comité exécutif. Cependant, seul un montant de 90 887 dollars namibiens pour les frais d'interprétation des

réunions du Comité exécutif a été alloué à cette ligne budgétaire, tandis que le reste est débité de la ligne budgétaire pour les réunions du Comité exécutif, du Comité directeur et des autres organes politiques. Les coûts élevés de l'interprétation sont dus à l'augmentation du nombre d'interprètes, qui est passé de quatre à six pour répondre aux besoins des réunions virtuelles. Le nombre d'interprètes par réunion est depuis revenu à quatre avec l'introduction de systèmes facilitant cette tâche. L'écart défavorable est de N\$ 60 725 avec des dépenses de N\$ 160 725 contre un budget de N\$ 100 000 (61%).

#### **1.2.4.4. Économies importantes**

##### 1.2.4.4.1. Budget de l'assemblée plénière

- (i) Alors que le budget prévoyait que la 49<sup>e</sup> Assemblée plénière se tiendrait virtuellement et que la 50<sup>e</sup> Assemblée plénière se déroulerait en face à face, les deux assemblées plénières se sont tenues virtuellement en raison des restrictions continues dues à la pandémie de COVID19.
- (ii) À cet égard, alors que 2 164 600 dollars namubiens étaient prévus au budget, les dépenses totales encourues pour la 49<sup>e</sup> Assemblée plénière se sont élevées à 431 244 dollars namubiens, tandis que celles de la 50<sup>e</sup> Assemblée plénière se sont élevées à 986 609 dollars namubiens, soit des dépenses totales de 1 417 853 dollars namubiens. Les économies réalisées s'élèvent à N\$746,746 (35%). Les dépenses pour la 50<sup>e</sup> Assemblée plénière ont été sensiblement plus élevées que pour la 49<sup>e</sup>, notamment parce que des dépenses ont été engagées pour faciliter la participation d'anciens parlementaires, de la Secrétaire générale et du personnel à la commémoration de la 50<sup>e</sup> Assemblée plénière. Les frais de documentation pour la 50<sup>e</sup> Assemblée plénière ont également été plus élevés.

##### 1.2.4.4.2. Réunions des Comités permanents

Les dépenses réelles se sont élevées à 243 196 dollars namubiens contre un budget de 468 400 dollars namubiens, soit un écart favorable de 225 203 dollars namubiens (48 %). Cela s'explique par le fait que les réunions se sont tenues virtuellement et qu'une partie des coûts a été couverte par les partenaires de coopération. Vous trouverez ci-dessous la répartition des contributions des partenaires coopérants aux coûts du Comité permanent pour l'appréciation de l'Assemblée plénière. L'Assemblée plénière souhaitera peut-être noter que

la contribution des partenaires coopérants aux réunions du Comité permanent a représenté 561 % (5,6 fois) des coûts encourus grâce au financement de la SADC PF. Sur cette répartition, près de 89% sont des fonds provenant de SIDA et les montants restants proviennent de GIZ/ADA et Actionaid.

	<b>COOPÉRATEUR PARTENAIRE</b>	<b>COMITÉ PERMANENT</b>	<b>MONTANT US\$</b>	<b>MONTANT EURO</b>	<b>TOTAL N\$</b>
1	GIZ/ADA	DG	-	8 802,00	139 397,27
2	SIDA	HSDSP/RPMLOC/JOINT	79260,00	-	1 122 955,68
3	ACTIONAID	FANR	7329,98	-	103 851,16
	<b>TOTAUX</b>		<b>86589,98</b>	8 802,00	1 366 204,11

1.2.4.4.3. Missions d'observation électorale : Les dépenses réelles ont été de 71 974 dollars namibiens par rapport au budget de 300 000 dollars namibiens, ce qui a permis de réaliser des économies de 228 026 dollars namibiens (76 %). Le montant du budget a été alloué pour soutenir la promotion des réformes électorales dans les États membres par la domestication de la loi type de la SADC sur les élections. À cet égard, le Secrétariat a géré les coûts en déployant diverses solutions basées sur les TIC, telles que des consultations virtuelles, des enquêtes électroniques et des traceurs électroniques pour les réformes électorales, qui ont permis aux parlements membres de participer efficacement de manière virtuelle. Le Secrétariat a également tiré parti des partenariats existants pour obtenir un soutien supplémentaire. La mission d'observation des élections au Venezuela est également incluse dans le coût total.

1.2.4.4.4. Dépenses du capital : Seuls 128 287 dollars namibiens ont été dépensés, ce qui laisse un solde de 473 361 dollars namibiens (79 %). Cette situation est due à la non-disponibilité de fournitures appropriées, peut-être à cause de problèmes de stockage dus à la pandémie. À cet égard, il est encore nécessaire d'utiliser le solde pour acheter les fournitures.

## **1.2.5. RECOMMANDATIONS POUR L'EXAMEN DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

(i) **L'Assemblée plénière est invitée à examiner et à prendre note de l'exécution du budget au 31 mars 2022, et plus particulièrement des points suivants :**

a) **L'exécution du budget, y compris les raisons des écarts défavorables, et les lignes budgétaires où des économies importantes ont été réalisées ; et**

b) **La contribution des partenaires de coopération aux réunions du comité permanent, qui a représenté 561 % (5,6 fois) des coûts encourus grâce au financement de la SADC PF, la majeure partie du soutien provenant de SIDA On s'attend à ce qu'un portefeuille plus diversifié de partenaires coopérants soit recherché au cours du prochain exercice financier.**

(ii) **L'Assemblée plénière est invitée à approuver que les fonds non utilisés pour les dépenses d'investissement s'élevant à 473 361 dollars namibiens soient reportés sur l'exercice financier commençant le 1er avril 2022 afin d'acheter du mobilier et de l'équipement, comme approuvé dans le budget pour l'année se terminant le 31 mars 2022.**

(iii) **L'Assemblée plénière est informée qu'il a été demandé au Secrétariat de veiller à ce que le plan stratégique pour la période commençant en 2024 soit chiffré afin de mettre l'accent sur les ressources nécessaires et leur durabilité. L'Assemblée plénière souhaitera peut-être prendre note de cette évolution.**

## **2.0. RAPPORTS FINANCIERS POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LES BAILLEURS DE FONDS**

### **2.1. PROJET SIDA SUR LA SANTÉ ET LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS (SDSR)**

2.1.1. Suite à l'approbation de la prorogation des coûts en 2021, le projet SDSR s'étend désormais du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 mars 2023 et comprend une composante de responsabilité démocratique en plus des activités SDSR initialement approuvées. Le projet dispose d'un budget total révisé d'environ 4 095 913 dollars (35 millions de couronnes suédoises) à utiliser sur une période d'environ 4 ans. Les fonds SDSR sont conservés sur des comptes bancaires séparés et les états financiers sont préparés en dollars américains et audités séparément.

#### 2.1.2. Performance financière au 31 mars 2022

Le total des subventions reçues et des fonds utilisés au cours des exercices financiers 2020/2021 et 2021/2022 est le suivant :

	<b>2020/2021</b>	<b>2021/2022</b>
	<b>US\$</b>	<b>US\$</b>
Solde reporté	537 763	1 216 400
Subvention reçue	1 163 352	1 090 427
Fonds utilisé	<u>484 715</u>	<u>1 019 710</u>
Fonds net affecté	<b><u>1 216 400</u></b>	<b><u>1 287 117</u></b>

2.1.3. Les taux d'utilisation (burn rate) sont de 41,67 % (c'est-à-dire US\$ 484 715 en pourcentage de US\$ 1 163 352) pour l'année 2 et de 93,35 % (c'est-à-dire US\$ 1 019 710 en pourcentage de US\$ 1 090 427) pour l'année 3. Cette augmentation du taux d'utilisation en année 2 a été possible pour les raisons suivantes :

- (i) Grâce à la levée partielle ou totale des restrictions de voyage, les activités régionales ont pu être menées à bien comme prévu dans le budget.
- (ii) Même au niveau national, les parlements ont pu organiser des ateliers et des réunions sans restriction relative à la COVID sur la limitation des participations.
- (iii) Certaines des activités qui n'ont pas été mises en œuvre au cours de l'année 2 ont été réalisées au cours de l'année 3, qui s'est terminée le 31 mars 2022.
- (iv) La participation à des conférences internationales comme celles de l'UIP (Bali) et de la CSW (USA) a été possible au cours de la troisième année.

#### **2.1.4. Écart budgétaire au 31 mars 2022**

2.1.4.1. Le rapport sur les écarts budgétaires montre les dépenses par rapport au budget, par ligne budgétaire.

2.1.4.2. L'écart entre les dépenses réelles et le budget pour le projet SDSR est contrôlé sur une base mensuelle. Au 31 mars 2022, il n'y a aucune ligne budgétaire pour laquelle il y a eu une variation négative majeure (c'est-à-dire >10%).

PROJET SDSR 2019-2023					
RELEVÉ DE RESPONSABILITÉ DU FONDS					
EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 MARS 2022					
		RÉEL	BUDGET	ÉCART	VAR
		2022	2022	2022	2023
REVENU		US\$	US\$	US\$	
	Subvention reçue	1,090,427	1,488,634	- 398,207	%
	<b>Financement total</b>	<b>1,090,427</b>	<b>1,488,634</b>	<b>- 398,207</b>	<b>-27%</b>
DÉPENSE					
4307000	Salaires et indemnités	384,317	425,400	41,083	10%
4307010	Réunions régionales du comité HSDSP	50,911	58,943	8,032	14%
4307020	Session conjointe des Présidents des St. régionaux	22,925	25,705	2,780	11%
4307030	Réunion des greffiers/secrétaires généraux des (parlements nationaux)	23,995	24,373	378	2%
4307040	Réunion de la table ronde avec les partenaires techniques	849	3,966	3,117	79%
4307050	Session d'induction et de consultation avec SDSR	53,651	54,140	489	1%
4307060	Session conjointe des comités permanents du F	23,182	41,791	18,608	45%
4307070	Réunion régionale des greffiers à la table	38,273	41,821	3,549	8%
4307080	Ateliers consultatifs multipartites avec les parlements nationaux	6,342	16,000	9,658	60%
4307090	Ateliers de renforcement des capacités pour le personnel du Forum	-	-	-	
4307100	Comité de surveillance pour la domestication des normes juridiques	5,167	14,555	9,388	65%
4307110	Tables rondes - Parlement national et ministères de tutelle	4,057	50,400	46,343	92%
4307120	Renforcement des capacités - Chercheurs, rédacteurs juridiques et pers	-	-	-	
4307130	Réunion d'auditions publiques	16,935	77,500	60,565	78%
4307140	Mener des campagnes de sensibilisation du public - processus législatif	12,662	14,700	2,038	14%
4307150	Retraites d'analyse budgétaire pour les commissions et le personnel	1,193	8,573	7,380	86%
4307160	Atelier de renforcement des capacités pour les parlementaires et les OS	67,608	120,584	52,976	44%
4307170	Participer à une conférence régionale/ internationale sur la santé et les d	17,975	18,468	493	3%
4307180	Ateliers consultatifs avec les entités interparlementaires	-	-	-	
4307190	Audits externes et évaluation de fin de projet	5,091	45,700	40,609	89%
4307200	Participer à la session de l'Assemblée plénière	17,593	17,620	27	0%
4307210	Commentaire administratif	29,329	29,280	- 48	0%
4307220	Rédacteur juridique et consultant en matière de suivi et d'évaluation.	20,500	20,000	- 500	-3%
4307230	Réunions des groupes de travail nationaux	18,750	23,100	4,350	19%
4307300	Communication électronique	51,100	57,100	6,000	11%
4307400	Directeur de la gouvernance institutionnelle	48,000	72,000	24,000	33%
4307500	Loi type sur les finances publiques	34,782	110,713	75,931	69%
4307600	Renforcement de la gouvernance institutionnelle et de l'administration du	20,315	20,700	385	2%
4307700	Étude de base et validation de la séparation des pouvoirs	20,000	33,700	13,700	41%
4307710	Réunions statutaires conjointes des comités RPMLOC et DGHR		9,700	9,700	100%
4307750	Interface régionale pour la promotion de la participation politique des jeunes		9,700	9,700	100%
4307790	Lancement du projet auprès des présidents des parlements nationaux		8,700	8,700	100%
4307795	Sensibilisation, engagement et discussion		8,700	8,700	100%
4308120	Loi type sur la VBG	24,210	25,003	793	3%
	<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>1,019,711</b>	<b>1,488,634</b>	<b>468,923</b>	<b>32%</b>
	<b>SURPLUS NET</b>	<b>70,716</b>	<b>- 0</b>		

### 2.1.5. Situation financière au 31 mars 2022

En termes de situation financière, au 31 mars 2022, il y avait US\$ 1 389 206 sur les comptes bancaires en US\$ du projet SDSR et N\$ 60 449 sur le compte bancaire en monnaie locale. Les deux comptes bancaires sont détenus à la FNB Namibia.

Veillez noter que le solde bancaire est supérieur au montant net des fonds affectés, car certains paiements effectués au cours de la dernière semaine de mars 2022 n'ont été débités du compte bancaire qu'en avril 2022.

## 2.2. PROJET GIZ/ADA SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PARLEMENTAIRES DANS LA SADC

2.2.1. La subvention est financée par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et cofinancée par l'Agence autrichienne de développement. La subvention est administrée en leur nom par la GIZ.

Le projet se déroule du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 mai 2022. Le montant de la subvention est de 309 905 euros.

2.2.2. Le bailleur de fonds n'exige pas d'états financiers vérifiés pour sa subvention mais exige des rapports financiers périodiques qui sont soumis sur une base trimestrielle. Cependant, le bailleur de fonds a engagé un auditeur externe au mois de mai 2022 pour effectuer un audit des finances pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 mars 2022. L'auditeur n'a pas présenté de conclusions.

2.2.3. État de la situation financière audité au 31 mars 2022

Le montant total des fonds reçus de l'ADA de 2020 à ce jour est de 213 401 euros (4 069 557 dollars namibiens). Les dépenses encourues au 31 mars 2022 s'élevaient à 48 407 euros (923 121 dollars namibiens), soit un excédent net de 164 994 euros (3 146 436 dollars namibiens). Le détail des dépenses figure dans l'état financier audité ci-dessous :

Montants en euros			
Sources de financement et de revenus	Budget	Réel	Éligible
Contribution de la GIZ (conformément à la convention de subvention)	309 905,60	213401,00	213 401,00
<b>Total du financement et des recettes</b>	<b>309 905,60</b>	<b>213401,00</b>	<b>213 401,00</b>

Catégorie de dépenses selon la convention de subvention	Budget	Réel	Éligible
Experts externes	77 215,20	47467,54	47 467,54
Frais de voyage	196 975,59	-	-
Acquisition de biens	35 714,30	938,96	938,96
<b>Dépenses totales pour le projet</b>	<b>309 905,60</b>	<b>48406,50</b>	<b>48 406,50</b>
<b>Moins : Constats financiers</b>		-	
<b>Dépenses totales éligibles pour le projet</b>		<b>48 406,50</b>	<b>48406,50</b>

### 2.3. PROJET D'ACTIONAID SUR LA RESPONSABILITÉ ET LA PRISE EN COMPTE DU GENRE

2.3.1. La subvention est financée par l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC). La subvention est administrée en leur nom par ACTIONAID. Le projet s'étend du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2023. Le

montant de la subvention est de US\$158 199. Le bailleur de fonds n'exige pas d'états financiers vérifiés pour sa subvention mais demande des rapports financiers périodiques qui sont soumis tous les six mois.

2.3.2. L'objectif général du projet est d'améliorer la responsabilité et la sensibilité au genre dans la gestion des ressources publiques, en particulier dans les domaines des services VIH/SDR pour les adolescents et les jeunes et des services agricoles contribuant à la réalisation de certains engagements régionaux de la SADC.

2.3.3. L'état de la situation financière au 31 mars 2022

2.3.3.1. Le solde des fonds reportés au 1<sup>er</sup> avril 2021, depuis l'exercice financier clos le 31 mars 2021, est de US\$6,555 (N\$126,328). Un financement supplémentaire de US\$45 209 (N\$656 814) a été reçu au cours de l'année, portant le total des fonds disponibles à US\$51 765 (N\$783 143).

2.3.3.2. Les dépenses encourues du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 s'élèvent à 7 330 dollars américains (98 772 dollars namibiens), ce qui donne un solde de 44 435 dollars américains (684 371 dollars namibiens). Les dépenses ont été engagées pour une session conjointe en ligne des commissions permanentes sur le HSDSP, le FANR et le GEWAYD. Les détails figurent dans le relevé de responsabilité du Fonds ci-dessous :

#### **RAPPORT FINANCIER - 01 AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022**

<b>Relevé de responsabilité du fonds</b>	<b>RÉEL</b>	<b>RÉEL</b>
	<b>N\$</b>	<b>US\$</b>
<b><u>Recettes :</u></b>		
Solde reporté	126 328,22	6555,67
Fonds reçus	656 814,44	45209,00
Total des recettes	783 142,66	51764,67
<b><u>Dépenses:</u></b>		
Coûts contractuels	27 569,96	2000,00
Interprétation	42 187,04	3150,00
Traduction	26 016,22	1884,72
Autre	2 998,68	295,26
Frais administratifs	-	-
Total des dépenses	98 771,90	7329,98
<b>Solde</b>	<b>684370,76</b>	<b>44434,69</b>

**2.4. SAFAIDS, PLAN INTERNATIONAL, SADC, ONUSIDA, FNUAP, ONUDC, ARASA : ÉLABORATION D'UNE LOI TYPE SUR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (VBG)**



2.4.1. L'élaboration de la loi type sur la violence basée sur le genre est en cours. À cet égard, SAFAIDS et Plan International font partie d'un groupe de partenaires de coopération qui soutiennent le processus. Les autres partenaires, la SADC, l'ONUSIDA, l'ONUDC, le FNUAP et l'ARASA, ont effectué des paiements directs au consultant et aux services d'appui requis pour les réunions et le processus consultatif dans le cadre de l'élaboration de la loi type.

2.4.2. SAFAIDS: L'état de la situation financière au 31 mars 2022

Les fonds reportés au 1<sup>er</sup> avril 2021 s'élèvent à US\$6,239 (N\$104,996). Des dépenses ont été engagées pour la traduction du projet de loi type sur la violence basée sur le genre de l'anglais vers le portugais et le français, pour un montant de US\$4,939 (N\$83,118). L'excédent net du fonds est de US\$1,300 (N\$21,878). Les détails sont contenus dans le FAS ci-dessous.

**Relevé des comptes du Fonds  
SAFAIDS au 31 mars 2022**

	<b>N\$</b>	<b>US\$</b>
<b><u>Revenu :</u></b>		
Solde reporté au 1 <sup>er</sup> avril 2021	104 996	6239
<b><u>Dépenses:</u></b>		
Traduction de la loi type sur la violence basée sur le genre	83 118	4939
<b>Total des dépenses</b>	<b>83 118</b>	<b>4939</b>
<b>Solde</b>	<b>21878</b>	<b>1300</b>

**2.5. PLAN International : L'état de la situation financière au 31 mars 2022**

2.5.1. Un montant de US\$20,000 a été reçu de Plan International en juin 2021, pour la loi type sur la VBG.

2.5.2. Les dépenses de N\$ 103 431 (US\$ 6 778) ont été engagées pour la consultation sur la loi type sur la VBG et N\$ 17 323 (US\$ 1 200) pour une personne ressource qui a participé à la réunion du Caucus des femmes de Namibie.

2.5.3. Le fonds a un solde de N\$176,904 (US\$12,014) au 31 mars 2022. Vous trouverez ci-dessous le rapport financier au 31 mars 2022.

<b>Relevé de responsabilité du Fonds 31 mars 2022</b>	<b>RÉEL</b>	<b>RÉEL</b>
	<b>NAD</b>	<b>US\$</b>
<b><u>Recettes :</u></b>		
Montant reçu du PLAN	297 773	20000
Total des recettes	297 773	20000
<b><u>Dépenses:</u></b>		
Consultation - Finalisation de la VBG	103 431	6778
Consultance - Réunion du Caucus des femmes de Namibie	17323	1200
Frais bancaires	115	8
Total des dépenses	120 870	7986
<b>Solde</b>	<b>176904</b>	<b>12014</b>

## 2.6. Autres bailleurs de fonds

### 2.6.1. Paiements directs - Loi type sur la VBG

Divers autres bailleurs de fonds ont contribué à l'élaboration de la loi type sur la violence basée sur le genre. Ceux-ci ont effectué des paiements directs au prestataire de services. L'ONUSIDA a effectué un paiement de US\$23 600, l'ONUDC - US\$18 900, la SADC-US\$39 000 et le FNUAP- plus de US\$29 000 directement à un prestataire de services.

2.6.2. D'autres bailleurs de fonds continuent à apporter des contributions en nature aux programmes du Forum ou à payer directement des biens et des services. Il s'agit notamment de la SADC, du NDI, de la famille des Nations unies (PNUD, HCR, ONUSIDA, UNESCO et UNICEF), d'International IDEA, de l'EPF, d'AFRODAD et de PSA, entre autres. Par exemple, ARASA a contribué à hauteur de N\$84,766 à une réunion en ligne pour les membres du Parlement afin de discuter des lois sur la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments.

### 2.6.3. Liste consolidée des financements quantifiables des bailleurs de fonds/partenaires de coopération au 31 mars 2022

	<b>Bailleur de fonds/partenaire de coopération</b>	<b>TYPE DE CONTRIBUTION</b>	<b>US\$ TOTAL</b>	<b>EURO TOTAL</b>	<b>NAD TOTAL</b>
1	<b>GIZ/ADA</b>	<b>EN ESPÈCE</b>	-	213451	3380359
2	<b>SIDA</b>	<b>EN ESPÈCE</b>	2 253 779	-	31932223
3	<b>SAFAIDS</b>	<b>EN ESPÈCE</b>	15 000	-	212525
4	<b>ACTIONAID</b>	<b>EN ESPÈCE</b>	67 796	-	960554
5	<b>PLAN INTERNATIONAL</b>	<b>EN ESPÈCE</b>	20 000	-	283366

6	ONUSIDA	PAIEMENT DIRECT	23600	-	334372
7	ARASA	PAIEMENT DIRECT	-	-	84767
8	SADC	PAIEMENT DIRECT	39000		552564
9	FNUAP	PAIEMENT DIRECT	29000		410881
10	ONUDC	PAIEMENT DIRECT	18900		267781
	TOTAUX	TOTAUX	2467075	213451	38419391

## **2.7. RECOMMANDATIONS POUR L'EXAMEN DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

- (i) **L'Assemblée plénière est invitée à examiner et à prendre note du financement provenant de sources externes.**
- (ii) **L'Assemblée plénière est priée de transmettre son appréciation aux partenaires coopérants pour leur soutien continu à la SADC PF.**
- (iii) **L'Assemblée plénière est également invitée à reconnaître et à transmettre son appréciation au Secrétariat pour l'impressionnante et fructueuse mobilisation des ressources.**

## **3.0. MISE À JOUR SUR LES SUITES DONNÉES AUX RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

### **3.1. Création du Fonds fiduciaire: Les exigences en matière d'enregistrement et les coûts connexes**

3.1.1. L'Assemblée plénière souhaitera peut-être rappeler que, conformément à l'article 10 de sa Constitution, la SADC PF est en train d'établir un Trust en Namibie qui s'appellera "le Forum parlementaire de la SADC et la Fiducie de ses successeurs" comme l'un de ses organes.

3.1.2. L'Assemblée plénière est informée que l'enregistrement de la fiducie est en cours.

#### **3.1.3. RECOMMANDATIONS POUR EXAMEN PAR L'ASSEMBLEE PLENIERE**

**L'Assemblée plénière est invitée à prendre note de ce qui précède.**

Hon. Darren Bergman  
**TRÉSORIER**